



Peut on contester un acte notarial de donation

Par **yamamace**, le **30/03/2008** à **13:18**

Peut-on et comment contester une donation partage réalisée en 1971 et pour laquelle la principale héritière bénéficie de la maison (pour 15000 francs de l'époque) en ayant dû verser un tiers de cette succession (5000 francs de l'époque) à chacune de ses soeurs; somme qu'elle n'a jamais versée.

Quel recours envisager pour toucher enfin cette somme et existe-il des dommages et intérêts?

La grand-mère, aujourd'hui décédée, avait l'usufruit de tous ces biens, il est à noter qu'on ne sait pas ce qu'est devenu la part du père de famille décédé en 1969, cette part aurait-elle dû être partagée entre les trois héritières?